

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

DATE :

La gendarmerie

Prise de connaissance du dossier support



1. Rappel du contexte

Lors de la présentation du nouveau chantier que je dois faire avec mon équipe, j'ai noté les informations suivantes fournies par mon conducteur de travaux.

2. Description du projet

Le projet concerne la construction d'une caserne de gendarmerie avec création de voiries et places de parkings. Le terrain a une superficie totale de 12 000 m². La caserne est composée de locaux de services, de locaux techniques et de 15 logements de fonctions ainsi que 33 places de parkings dont 3 PMR (CCTP 1.1 et plan de masse).



Figure 1 : Vue en plan du chantier

Les horaires d'intervention seront restreints à la plage horaire : 7h30/18h30.

Les travaux les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas tolérés (CCTP 1.3.3).

Aucun dépôt définitif ne sera admis dans les emprises du chantier, tous les matériaux impropres à la réalisation seront évacués aux frais de l'entreprise (CCTP 1.3.5).

Les travaux comprennent les désignations du lot 1 soit : Infrastructure – VRD – Espaces Verts, travaux préparatoires, terrassement, voiries et réseaux divers (CCTP 1.1)

3. Les informations sur la constitution de la voirie :

- GNT 0/20 sous cheminements piétons est recyclés et d'apport ;
- La surface de BBSG 0/10 est de 1875 m² ;
- La surface de BB est de 181 m² ;
- La surface de couche d'imprégnation est de 2056 m² ;
- La surface de béton balayé est de 378 m² ;
- La surface de dalle béton est de 28 m² ;

Article 1.2.6 du CCTP (page 9/43) :

1.2.6 Travaux de revêtements et bordures

Les travaux comprennent :

La fourniture et mise en œuvre des enrobés sur chaussée et parking,
La fourniture et la mise en œuvre de bordures et caniveaux en béton,
la fourniture et la mise en œuvre de béton balayé sur trottoirs,
la fourniture et la mise en œuvre de béton balayé sur trottoirs.

Les voiries et parking auront la constitution suivante :

BBSG 0/10	ép 6cm
GNT 0/20	ép 10cm
GNT 0/31.5	ép 15cm
GNT 0/80	ép 40cm

Les travaux de chaussée seront conformes en géométrie à l'ensemble du dossier de plans fournis par le Maître d'œuvre.

Des essais de portance seront réalisés par l'Entrepreneur sur l'arase des terrassements.
En fonction des résultats obtenus, le Maître d'œuvre pourra modifier les épaisseurs de la structure de chaussée, ou demander, si nécessaire, la réalisation de purges en fond d'arase.

La structure des zones piétonnes est la suivante:

-Trottoir enrobé

BB 0/6	ép 4
GNT 0/20r	ép 25cm

-Trottoir béton balayé:

Béton balayé	ép 12cm
GNT 0/20r	ép 20cm

Les aires de loisirs auront la constitution suivante:

Stabilisé	ép 12cm
GNT 0/20r	ép 20cm

Le matériau 0/20r sera du matériau recyclé

6FDXSXW5<TR

Article 3.10.1 du CCTP (page 27/43) :

Fabrication des enrobés

a. Informations issues du BPU :

Toutes les voies sont délimitées par des bordures :

Articles :

12.3.1-Bordure type T2

12.3.2-Bordure type A2

12.3.3-Caniveaux type CC1

12.3.5-Bordure type P1

b. Informations issues du plan de masse

- Il y a deux entrées et sorties possibles :
 - Une au niveau de l'accès général ;
 - Une au niveau de la sortie de secours.

Mais qu'une seule sera utilisée pour la réalisation globale du chantier, ce sera l'entrée principale.

- La largeur de la voie la plus courante est de 5,50 m.
- Les places de parking individuelles font entre 3.19 m et 3.64 m, donc elles ne sont pas accessibles par le finisseur.

c. Informations issues du plan de voirie

- Tous les enrobés sont délimités par des bordures.